



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 139/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation
Association Alpes Concerts**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du centre de loisirs.

- Atelier spectacle « Le cirque de Gregory », du 24 au 28 juillet 2023 et du 31 juillet au 4 août 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h avec ateliers cirque du lundi au jeudi et représentation le vendredi, pour un montant total de 3200 Euros (trois mille deux cent Euros)

De signer les contrats annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 18 juillet 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.